

Motion du 18 janvier 2006 de la commission de l'aménagement et de l'environnement: «OPB: où en est-on?»

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 16 janvier 2008, dans le rapport M-579 A)

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de fournir en automne 2007, puis au moins une fois par année durant la législature 2007-2011, un état des lieux des travaux d'assainissement du bruit routier (projets en cours et futurs, notamment) pour répondre au crédit de 2 760 000 francs voté par les conseillers municipaux en octobre 2004;
- d'organiser au plus vite une séance d'information sur les normes de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit à l'intention des membres du Conseil municipal.